

ARRÊTÉ N° 271/2026

INTERRUPTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION

RUE JEAN JAURES

Du mardi 13 octobre 2026 au vendredi 11 décembre 2026 inclus

LE MAIRE DE FEIGNIES,

Vu le code de la sécurité intérieure notamment l'article L 131-1;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi 83-8 du 7 janvier 1983;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2213.1 à L2213.6

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - 4^{ème} partie juin 1977 modifié et 7^{ème} partie - marques sur chaussée - approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié);

Vu la demande en date du 6 octobre 2026 de Monsieur Alexis DESCARPENTRIES de l'Entreprise HTP GOMMEGNIES, souhaitant effectuer une suppression de branchement Gaz au 22 rue Jean Jaurès à Feignies ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,

ARRÊTÉ

Article 1er : Du mardi 13 octobre 2026 au vendredi 11 décembre 2026 inclus, le stationnement sera interdit au droit de l'emprise des travaux, pendant toute la durée du chantier.

Article 2 : La circulation sera maintenue sur une chaussée réduite et s'effectuera en alternat pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Des panneaux de présignalisation et de signalisation réglementaires seront mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : Les dispositions du présent arrêté pourront être contestées auprès de la juridiction administrative dans un délai de 2 mois à dater de sa publication.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président de la CAMVS,
- Madame la Commissaire Centrale, Cheffe du District de Police à Maubeuge,
- Monsieur l'ingénieur de la DVD à Avesnes/Helpe,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Maubeuge,
- Monsieur le Directeur de la société SEMITIB.

Feignies, le 6 octobre 2026
Par délégation,
Alain COUVREUR, le 1er Adjoint au Maire.